

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

FO DEMANDE L'APPLICATION DE L'ACCORD DANS LES DELAIS PREVUS

Lors de sa visite dans le département du Rhône, Monsieur Laurent MARCANGELI, ministre de l'Action publique, de la Fonction Publique et de la simplification, a annoncé vouloir déposer un amendement du gouvernement, afin de reporter l'application obligatoire de l'accord sur la prévoyance au 1^{er} janvier 2029, soit près de 6 ans après sa signature. INACCEPTABLE !

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO s'est impliquée dès 2022 pour obtenir un accord offrant de meilleures garanties aux agents territoriaux. Notre objectif était simple : que tous les agents territoriaux soient couverts en Prévoyance (maintien de salaire) et en Santé. Nos représentants ont été à l'origine des négociations avec les employeurs.

Le report en 2029 laisserait sur le côté tous nos collègues qui ne disposent pas actuellement d'une prévoyance. Le gouvernement serait responsable d'une situation financière et personnelle désastreuse pour nos collègues à demi-traitement ou en invalidité. Il est de notre responsabilité de dénoncer ce projet injuste qui s'ajoute au gel de point d'indice, à la suppression de la GIPA, à la diminution de 10 % de l'indemnisation des 3 premiers mois de congé maladie, à l'absence de revalorisation des grilles indiciaires en catégories C, B et A, aux nombreuses suppressions de postes dans les collectivités.

Nous avons écrit au ministre (pièce jointe), avec les autres syndicats signataires de l'accord PSC, afin de lui demander instamment de revenir sur sa proposition. En effet, l'accord signé en juillet 2023 prévoyait déjà une période transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2027. **Il a été signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la FPT, les associations d'employeurs territoriaux. La date du 1^{er} janvier 2027 a été reprise dans la proposition de loi déposée par la sénatrice, Isabelle FLORENNES.**

La Fédération FO SPS refuse que le gouvernement dénature notre accord. Le Ministre MARCANGELI doit retirer son projet et respecter les signataires de l'accord PSC !

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Le secrétariat fédéral